

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°29 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

DCM-2013-156
N° 29

ARRONDISSEMENT
DE CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY

VILLE DE
CHAMBERY

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

SEANCE DU 22 juillet 2013

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 28

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charline Galea, Nicole Guilhaudin, Michel Haudry, Isabelle Herlin, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 2

Hugues Manouvrier, Corinne Townley

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre, Jean-Claude Trotel a donné pouvoir à Charline Galea

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°29 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapport de Marc Vilain

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les propositions de modification du tableau des emplois intégrant :

- ❖ Les modifications suite à réorganisation des services,
- ❖ Les évolutions de carrière des agents suite à la CAP,
- ❖ Le recours au contrat d'apprentissage,
- ❖ La mise en place des emplois d'avenir,
- ❖ La fin du marché d'exploitation du stationnement en ouvrage.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter les évolutions des postes présentées en annexe de la présente délibération et correspondant :

A l'évolution des organisations des services

Il est proposé à l'approbation du Conseil Municipal des augmentations de quotités de travail de 3 postes à temps non complet au sein du service des bibliothèques, permises par le départ à la retraite d'un agent dans ce service. Ces modifications ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire du 4 juillet 2013.

L'évolution des postes traduit également évolution des besoins des services suite à une réorganisation (service des affaires culturelles, Mairie de Quartier Chambéry Centre, galerie Eureka), ou une autre répartition des missions (service stationnement payant). Ces transformations de poste ont fait l'objet d'un avis favorable lors des Comités Techniques Paritaires du 28 juin 2012, 31 janvier 2013, 23 mai 2013 et 4 juillet 2013.

A l'évolution des carrières des agents

Il est proposé de procéder à la transformation de postes suite à promotion interne.

2 postes de catégorie B (technicien et animateur) sont ainsi transformés en deux postes d'attaché (services des pompes funèbres et animation).

2 postes de catégorie C (Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe et Agent de Maitrise Principal) sont transformés en postes de catégorie B (Assistant de Conservation au service bibliothèques, Technicien au service manifestations et fêtes).

1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe est transformé en Agent de Maitrise au service protocole.

Ces promotions internes ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 13 décembre 2012 et d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire du 4 juillet 2013.

L'évolution des carrières est en outre possible grâce au dispositif d'intégration directe.

La loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, complétée par le décret n° 2011-541 du 17 mai 2011, a par ailleurs institué un dispositif d'intégration directe visant à assouplir et moderniser les pratiques de recrutement et de gestion des ressources humaines dans le secteur public.

L'intégration directe permet en effet un changement de cadre d'emplois sans détachement préalable sous la condition que le cadre d'emplois d'accueil soit de catégorie et de niveau comparables (notamment de niveau hiérarchique) au cadre d'emplois d'origine, et ce afin d'assurer une cohérence entre missions, filières et postes occupés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°29 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Ainsi 8 postes de catégorie C sont transformés, 3 postes en Adjoint du Patrimoine, 2 postes en Adjoint Administratif et 3 postes en Adjoint Technique.
Ces modifications de poste ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 27 juin 2013.

A la fixation d'un nombre maximal de contrats d'apprentissage

Depuis plusieurs années, la collectivité accueille régulièrement, dans divers services, des jeunes dans le cadre de contrats d'apprentissage pour des durées allant de un à trois ans.
Il est ainsi proposé de fixer à 7 le nombre de contrat d'apprentissage en cours simultanément.
Un avis favorable a été adopté lors de la Commission Technique Paritaire du 4 juillet 2013.

A la mise en place des emplois d'avenir

Depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Crée par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés.

Afin d'intégrer 7 jeunes en emploi d'avenir sur la période 2013-2016, il convient de créer 7 postes d'Adjoint Administratif. Ces créations ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire du 4 juillet 2013.

A la fin du marché d'exploitation du stationnement en ouvrage

Suite à la fin du marché d'exploitation du stationnement en ouvrage aux parcs des Ducs, du Château, de la Falaise et de Roissard, la ville reprend l'ensemble du personnel en place et ce à compter du 1er juillet 2013. Il est ainsi proposé de créer 7 postes afin d'intégrer le personnel des parcs de stationnement gérés par la R.M.C.S.

Ces 7 postes sont ainsi répartis, 5 postes à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, 1 poste à temps non complet 50 % d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe et 1 poste d'Agent de Maitrise.

Ces 7 créations de postes ont fait l'objet d'un avis favorable lors du Comité Technique Paritaire du 6 juin 2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°29 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Approuve, avec avis favorable du Comité Technique Paritaire, les propositions de modifications et de création du tableau des emplois jointes en annexe de la présente délibération ;
- 2) Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du BP 2013.

Nombre de Conseillers
- en exercice : 45
- présents : 28
- délégations de vote : 15
- absents : 2

Mis aux voix, le rapport est adopté par :
42 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION(S)

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire
Bernadette Laclais